

# SFR et Orange s'opposent au refarming des fréquences 2G pour la 4G

*« Nous demandons au gouvernement un peu de stabilité. Nous avons dépensé plus de 1 milliard pour acquérir les licences 4G. Il faut que ces enchères servent à quelque chose. »*

C'est en ces termes diplomatiques que **Stéphane Roussel**, PDG de SFR, avait réagit, lors de la conférence de rentrée de l'opérateur, à la question de libérer les fréquences 1800 MHz pour exploiter la 4G LTE en France. Mais **SFR**, comme **Orange**, s'opposent à toute modification de l'usage du spectre hertzien dans l'immédiat.

Rappelons que les licences 4G, attribuées fin 2011 pour la bande des 2600 MHz et 800 MHz ont coûté près de 3,6 milliards d'euros aux opérateurs. Proposées sous forme d'enchères, les plages de fréquences ne sont pas équivalentes pour tous les acteurs du marché.

En la matière, ce sont Orange et SFR qui en disposent le plus (131,8 MHz et 122,2 MHz respectivement) face à Bouygues Telecom et Free (117,8 Mhz et 50 MHz respectivement). Un avantage que SFR et Orange comptent bien exploiter pour leurs services 4G, dont [les premiers lancements approchent](#).

## Autoriser la 4G sur les 1800 MHz

Un avantage qu'ils pourraient perdre. Sur demande de Bouygues Telecom, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a lancé, en juillet, [une consultation publique](#) sur l'utilisation de la bande des fréquences 1800 MHz par des technologies de communication autres que le GSM. Le 'refarming' dans le jargon télécom.

L'opérateur de B&You y trouverait un moyen d'utiliser des ressources aujourd'hui attribuées au vieillissant GSM pour exploiter l'innovant 4G LTE (Long Term Evolution).

Pour sa part Free Mobile, qui n'a pas de plage de fréquences dans la bande des 800 MHz (utiles pour couvrir les grandes distances et la pénétration dans les bâtiments), estime qu'« il s'agit de la principale opportunité de rééquilibrer l'allocation spectrale entre les opérateurs avant la fin de la décennie », comme le prévoit le cadre réglementaire européen « paquet télécom ».

## Le régulateur pris entre deux eaux

Le régulateur se retrouve donc coincé entre une demande de refarming tout à fait légale aux yeux de la Commission européenne et des opérateurs dominants (en plages de spectre) qui verraient leurs avantages effacés par la réattribution des usages du spectre. La consultation publique se termine demain, vendredi 28 septembre. L'Arcep devrait alors livrer ses conclusions d'ici 8 mois.

*« Nous attendons au moins deux ans depuis le paiement des enchères », ajoutait Stéphane Roussel. Donc jusqu'à début 2014. Un délais suffisant pour permettre au marché de la 4G en France de se*

dessiner selon les conditions actuelles. C'est peut-être la solution pour rééquilibrer l'allocation spectrale entre tous les opérateurs sans léser ceux qui ont investi le plus dans les licences.

Crédit photo © Heiko Barth - Shutterstock

---

**Voir aussi**

[Quiz Silicon.fr – Le vocabulaire des télécoms](#)